



RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT 2020 / 2021

SPÉCIFIQUE AUX ACCUEILS DE LOISIRS DE CORNEBARRIEU ALAE-ALSH (*)

(*) *ALAE : Accueil de Loisirs Associé à l'École*
ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

I - PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

ALAE

L'accueil de loisirs associé à l'école fonctionne le matin, le midi et le soir sur chaque groupe scolaire, à savoir :

Groupe scolaire des Ambrits

26, 28, chemin des Ambrits
alaeambrits@cornebarrieu.fr
07 86 28 99 36

Groupe scolaire Saint-Exupéry

3, allée Jean Monnet
alaesaintexupery@cornebarrieu.fr
05 62 13 78 60

Groupe scolaire des Monges

Avenue Henri Guillaumet
alaemonges@cornebarrieu.fr
07 86 28 98 99

ALSH

L'accueil de loisirs sans hébergement accueille vos enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires au centre de loisirs Corne'muse.

Centre de loisirs Corne'muse

3, allée Jean Monnet
cornemuse@cornebarrieu.fr
05 62 13 78 60

II - PRÉSENTATION DU GESTIONNAIRE

Dénomination de la collectivité

Mairie de Cornebarrieu
9, avenue de Versailles
31700 Cornebarrieu

Service de rattachement

Pôle des politiques éducatives
Service Enfance Jeunesse
Mairie Annexe Joseph Donat
2, avenue de Versailles
31700 Cornebarrieu
05 62 13 43 68 / 85
enfancejeunesse@cornebarrieu.fr
(pour les mercredis et les vacances)
eje@cornebarrieu.fr
(pour le scolaire : ALAE matin et soir, restauration)

III – COMPOSITION DES ÉQUIPES D'ANIMATION SUR CHAQUE GROUPE SCOLAIRE

Les équipes d'animation sont composées de professionnels qualifiés et diplômés, à savoir :

- un directeur
- un directeur adjoint
- des animateurs
- un ou plusieurs assistants à la vie de loisirs (AVL)

IV – L'ACCUEIL PROPOSÉ

Les équipes d'animation proposent un accueil des enfants sur des temps ALAE (matin, midi et soir) mais également sur des temps ALSH (mercredi après-midi, vacances), pour des enfants allant de 3 à 11 ans.

Ainsi, les équipes proposent aux enfants :

- des activités ludiques
- des projets spécifiques
- des séjours et sorties
- des festivités
- un accompagnement à la scolarité (CLAS) pour les élémentaires

Un dispositif de Veille éducative pour un accompagnement social spécifique est également à la disposition des familles.

V - FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS ALAE/ALSH

Modalités d'inscription

Pour pouvoir fréquenter les accueils de loisirs, le **dossier unique d'inscription** doit être rempli par les parents et retourné au Pôle des Politiques Educatives (Annexe J. Donat – 1er étage 2, avenue de Versailles) avant l'arrivée de l'enfant sur la structure. Ce dossier doit obligatoirement être complet afin de pouvoir réaliser l'inscription de l'enfant. **Une mise à jour du dossier est demandée chaque année** (fiche sanitaire de liaison, copie du carnet de vaccination, assurance scolaire, données personnelles). Le retour dans les délais de cette mise à jour conditionne l'ouverture de l'inscription aux activités périscolaires de l'année scolaire suivante. **Les personnes autorisées à venir chercher l'enfant** doivent être majeures. Lorsqu'une personne mineure est désignée par les parents, cela reste sous leur responsabilité.



Horaires et réservations

LUNDI – MARDI – JEUDI - VENDREDI

7h 30 à 8h 50*	9 h à 12 h	12 h à 14 h	14 h à 16 h 30	16 h 30 à 17 h 15**	17 h 15 à 18 h 30
ALAE	ECOLE	ALAE Réservation obligatoire	ECOLE	ALAE GRATUIT Réservation obligatoire	ALAE Réservation obligatoire

* Entre 8 h 50 et 9 h, une garderie périscolaire vous est proposée en accompagnement du temps d'accueil de l'école

** Entre 16 h 30 et 16 h 50, pour des questions d'organisation et de sécurité, vous n'aurez pas la possibilité de récupérer vos enfants.

Modalités de réservations

○ ALAE matin : Accueil sans réservation

○ ALAE midi (repas) : une réservation préalable est obligatoire pour pouvoir bénéficier du repas. Les inscriptions se font uniquement via l'espace citoyens jusqu'à la veille au soir minuit. En cas de sortie scolaire et lorsque le pique-nique est fourni par les parents, il revient aux familles d'annuler le repas réservé sur l'espace citoyens. **Si la réservation n'est pas effectuée et que l'enfant consomme le repas, une tarification forfaitaire majorée sera appliquée.**

Pour toute annulation du repas pour le jour même et uniquement pour effectuer une annulation, vous pouvez contacter le pôle des politiques éducatives par mail (eje@cornebarrieu.fr) ou par téléphone au 05 62 13 43 85, le matin avant 9h30.

○ ALAE soir : Réservation préalable obligatoire Les enfants doivent être inscrits obligatoirement sur le temps ALAE (16h30 à 18h30) pour pouvoir être accueilli. Vous pouvez effectuer les réservations, les modifications ou annulations jusqu'à la veille au soir sur votre espace citoyens ou par mail eje@cornebarrieu.fr.

LE MERCREDI

7 h 30 à 9 h	9 h à 11 h	11 h à 12 h
ALAE	ECOLE	ALAE Réservation obligatoire

Horaires auxquels les enfants peuvent être :	
déposés	7 H 30 - 9 H 00
déposés* ou récupérés	12 H - 12 H 15
récupérés	14 H - 14 H 15
récupérés	17 H - 18 H 30

OU

12 h - 14 h
ALSH Réservation obligatoire

OU

12 h - 18 h 30
ALSH Réservation obligatoire

*Déposés : uniquement pour les enfants scolarisés hors commune.

L'accueil du mercredi après la classe s'effectue de la façon suivante :

- les enfants scolarisés à l'école des Monges sont accueillis aux Monges
 - les enfants scolarisés à l'école des Ambrits et l'école Saint Exupéry sont accueillis à Cornemuse.
- L'accueil CCL s'effectue aux Ambrits quelque soit le lieu de scolarisation de l'enfant.

Réservations

○ ALAE matin : accueil sans réservation

○ ALAE 11 h - 12 h : réservation obligatoire. Les modifications et annulations via l'espace citoyens ou par mail sont possibles jusqu'au dimanche soir minuit précédent le mercredi, ou par téléphone avant le vendredi 12h30 (05 62 13 43 68 ou enfancejeunesse@cornebarrieu.fr)

○ ALSH 12 h - 14 h : réservation obligatoire. Les modifications et annulations via l'espace citoyens ou par mail sont possibles jusqu'au dimanche soir minuit précédent le mercredi, ou par téléphone avant le vendredi 12h30 (05 62 13 43 68 ou enfancejeunesse@cornebarrieu.fr)

○ ALSH 12 h - 18 h 30 : réservation obligatoire. Les modifications et annulations via l'espace citoyens ou par mail sont possibles jusqu'au dimanche soir minuit précédent le mercredi ou par téléphone avant le vendredi 12h30 (05 62 13 43 68 ou enfancejeunesse@cornebarrieu.fr)

Toute présence « forcée » (du fait de l'absence de réservation préalable) sera facturée au coût réel de la journée (cf tableau : tarification forfaitaire).

LES VACANCES SCOLAIRES

7 h 30 - 14 h	7 h 30 - 18 h 30
ALSH (matin) Réservation obligatoire	ALSH (journée) Réservation obligatoire

ou

Horaires auxquels les enfants peuvent être :	
déposés	7 H 30 - 9 H
recupérés	14 H - 14 H 15
recupérés	17 H - 18 H 30

L'accueil des enfants s'effectue de la façon suivante :

- les enfants scolarisés en maternelle sont accueillis à Corne'Muse (enfants résidents et/ou scolarisés à Cornebarrieu)
- les enfants scolarisés en élémentaire sont accueillis aux Ambrits (enfants résidents et/ou scolarisés à Cornebarrieu)

Réservations

Il est possible de réserver un accueil au centre de loisirs pour la matinée et le repas (départ 14h/14h15) ou pour la journée entière avec repas (départ 17h/18h30).

L'enfant doit être inscrit l'équivalent de deux journées complètes sur la semaine pour pouvoir participer à une sortie. Aucune inscription à une sortie ne sera prise en compte si l'enfant n'est pas inscrit auparavant au Centre de Loisirs pour la journée concernée. Concernant les séjours, l'enfant peut y participer sans réservation préalable au centre de loisirs. Le tarif du séjour est appliqué sur le compte famille dès l'inscription effectuée. L'annulation est possible jusqu'à la date limite d'inscription. Après cette date, aucune annulation ne sera acceptée. La tarification sera alors appliquée, que l'enfant participe au séjour ou pas. L'annulation de la tarification pourra s'effectuer uniquement en cas de maladie de l'enfant avec production d'un certificat médical dans les 48 heures. Pour les sorties ou propositions d'activités, certaines concernent l'ensemble des enfants présents le jour J (ex : spectacle sur le centre), d'autres se font sur inscription avec un nombre limité de places. Ces inscriptions se font sur l'Espace Citoyens ou sur place au centre. Ces dernières peuvent faire l'objet d'une tarification complémentaire (tarification modulée).

Calendrier des réservations pour les vacances scolaires 2020-2021

Période	Dates des vacances	Date d'ouverture des réservations	Date limite de réservation
Vacances d'automne	17/10 au 1/11/2020	mardi 1/09/2020	Dimanche 4/10/2020
Vacances de fin d'année	19/12/2020 au 3/01/2021	Lundi 2/11/2020	Dimanche 6/12/2020
Vacances d'hiver	13/02 au 28/02/2021	Lundi 4/01/2021	Dimanche 31/01/2021
Vacances de printemps	17/04 au 2/05/2021	Lundi 1/03/2021	Dimanche 4/04/2021
Vacances d'été	6/07/2021	Lundi 3/05/2021	Dimanche 20/06/2021*
			Dimanche 4/07/2021**

* date limite de réservation pour le mois de juillet 2021 - ** date limite de réservation pour le mois d'août 2021

Toute demande de réservation au-delà de ces dates limites ne pourra être examinée qu’au regard des places réellement disponibles et de la situation de la famille qui devra être justifiée.

Toute présence « forcée » (qui n’aurait donné lieu à aucune réservation préalable) sera facturée au coût réel de la journée (cf tableau : tarification forfaitaire)

Les demandes de réservation se font sur internet à l’adresse suivante :

<https://www.espacecitoyens.net/cornebarrieu>

Par mail ou par téléphone

enfancejeunesse@cornebarrieu.fr / 05 62 13 43 68

Utilisation de la carte

Chaque enfant doit avoir sa carte en sa possession afin de pouvoir l’utiliser lors de ses arrivées et départs de la structure.

- Avant 8 h 50 : l’enfant badge son arrivée sur l’ALAE le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.
- Le mercredi à 12 h : l’enfant badge son départ de l’ALAE
- À partir de 16 h 50 : l’enfant badge son départ de la structure.

Espace citoyens

« L’espace citoyens » permet d’accéder à l’ensemble des démarches et publications fournies par le service, à savoir : Actualités, réservations, paiement en ligne...

« L’espace citoyens » est disponible à l’adresse suivante : <https://www.espace-citoyens.net/cornebarrieu>
Pour chaque période de vacances, une plaquette informative (activités, séjours) est à disposition des familles via « l’espace citoyens ». Elle comprend toutes les informations nécessaires sur les activités du centre de loisirs durant la période concernée ainsi que la facturation (ou non) qui en découle.

Modalités de modification / annulation / absence

Les modifications et annulations sont possibles via votre « espace citoyens » ou auprès du Pôle des Politiques Educatives dans les délais notifiés dans le présent règlement et dans les diverses communications (mail, site internet...). Aucune modification, annulation ne pourra être prise en compte passés ces délais.

Tarification et motif d’absence

Toutes les activités réservées (restauration, alae soir, mercredi midi et après midi, vacances) font l’objet d’une tarification.

ALAE & Restauration	Restauration scolaire		Autres ALAE (matin et soir)	Tarification après 18h30
	Repas	ALAE méridien		
Tarif plancher QF - 400	0.31€/repas	0.05€/jour	0.25€/jour	0.25€/1/4 d’heure
Tarif plafond QF + 2000	2.83€/repas	0.31€/jour	1.03€/jour	1.03€/1/4 d’heure
Tarif majoré quel que soit le QF	5.68€/repas	-	-	-

Le mercredi	ALAE (11h00-12h00)	Restauration (repas + ALAE méridien)	Repas et après-midi	Tarification après 18h30
Tarif plancher QF - 400	0.20€/jour	0.36€/jour	3.35€/jour	0.62€/1/4 d'heure
Tarif plafond QF + 2000	0.82€/jour	3.14€/jour	9.39€/jour	1.75€/1/4 d'heure
Tarif majoré quel que soit le QF	-	10€/jour	33€/jour	1.75€/1/4 d'heure

Les vacances scolaires	Tarif 1/2 journée (matin et repas)	Tarif journée (journée et repas)	Tarification après 18h30
Tarif plancher QF - 400	3.35€/jour	6.32€/jour	0.72€/1/4 d'heure
Tarif plafond QF + 2000	9.38€/jour	15.47€/jour	1.75€/1/4 d'heure
Tarif extérieur quel que soit le QF	13.16€/jour	23.12€/jour	2.58€/1/4 d'heure
Tarif majoré quel que soit le QF	33€/jour	45€/jour	-

En cas d'absence de l'enfant, connue à l'avance par la famille, il appartient à celle-ci de procéder à l'annulation des réservations, dans les délais. (se référer au chapitre V – Modalités de réservations)
En cas d'annulation hors délais, la tarification sera appliquée même si l'enfant n'est pas présent.

Si l'enfant est absent pour raison médicale, la tarification sera annulée uniquement sur production d'un certificat médical transmis dans les **48 heures** qui suivent l'absence, au Pôle des politiques éducatives. Passé ce délai, la tarification sera appliquée.

Toute absence doit être signalée au directeur de l'accueil de loisirs ou au service enfance jeunesse.

Le centre de loisirs se réserve le droit d'annuler une activité, sortie ou séjour pour toutes raisons qui peuvent nuire à la sécurité des enfants (intempéries, plan vigipirate,...) ou par manque d'inscrits. Les familles seront informées par avance par le responsable de la structure.

Maladie/accident

En cas de maladie ou accident durant l'accueil de l'enfant, la procédure est la suivante :

Blessure sans gravité : Les soins sont apportés par l'équipe d'animation avec la trousse de secours dont le contenu est conforme à la réglementation en vigueur. Tout soin prodigué est consigné dans un registre pharmacie prévu à cet effet. La famille pourra être contactée pour venir chercher son enfant. Ceci étant laissé à l'appréciation du responsable de la structure.

Maladie : Les parents seront appelés pour venir chercher l'enfant sur le site de l'activité.

Accident grave : Les secours et les parents seront immédiatement appelés. Le dossier d'inscription ainsi que la fiche sanitaire seront remis aux secours.

ATTENTION

Il est indispensable que la famille renseigne, dans son intégralité et avec précision, les éléments concernant la santé de son enfant sur la fiche sanitaire remise avec le dossier unique d'inscription.

Conditions sanitaires

Avant son admission, l'enfant aura reçu les vaccins obligatoires. Dans le cas contraire, un certificat médical de contre-indication à la vaccination devra être fourni.

Si l'enfant présente des allergies, une situation de handicap, une affection chronique, ou tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière, un protocole d'accueil individualisé (PAI) sera mis en place. Ceci afin d'assurer, l'accueil de l'enfant en sécurité.

Règles de vie

- Tout objet dangereux ou pouvant présenter une menace pour autrui est interdit, et ce, pour des raisons de sécurité.
- Une attitude respectueuse les uns envers les autres est exigée ainsi qu'avec le matériel mis à disposition.
- Tout propos discriminatoire (raciste, sexiste, homophobe, ...), les violences physiques ou verbales sont interdits.
- Les jouets personnels, les matériels de sport de glisse (trottinettes, vélos, ...) ou autres sports (ballons, balles, ...) ne pourront pas être utilisés dans le cadre ALAE/ALASH sauf activité prévue et encadrée à cet effet.
- Dans un souci de sécurité, les chewing-gums et bonbons ne pas autorisés sur les temps ALAE/ALSH.
- Le respect du règlement intérieur ALAE/ALSH est indispensable (délais d'inscriptions, horaires d'accueils, approvisionnement du compte famille,...).

En cas de non-respect de ces règles, l'organisateur se réserve le droit de sanctionner par une exclusion temporaire ou définitive.

VI - CENTRE DE COORDINATION DES LOISIRS (CCL)

Le CCL est un service proposé à titre gracieux aux familles et exceptionnellement par la commune de Cornebarrieu dans le cadre du Centre de Loisirs de Cornebarrieu. Il s'agit d'accompagner les enfants inscrits aux activités sportives et culturelles des associations ou des services de la commune le mercredi après-midi.

Ce service est accessible aux enfants de la moyenne section de maternelle au CM2 et débute dès le troisième mercredi de la rentrée. (cf. bulletin d'inscription joint)

Chaque enfant pourra être accompagné à **deux activités au maximum** dans l'après-midi : le solfège et l'instrument comptant pour une seule activité.

Les activités de l'enfant devront être espacées de 30 minutes chacune.

Les familles intéressées doivent compléter l'imprimé qui sera remis à la rentrée et/ ou au forum des associations, le faire signer par le responsable de l'association concernée et le retourner au directeur du centre de loisirs avant tout démarrage du CCL. **Seuls les imprimés rendus complets le vendredi précédent seront pris en compte pour le mercredi suivant et valable pour l'année scolaire en cours.**

Les inscriptions au CCL peuvent être effectuées uniquement jusqu'au 15 novembre 2019 pour l'année 2019/2020. Passée cette date, aucune inscription ne pourra être prise sauf pour les familles qui emménagent à Cornebarrieu après le 15 novembre 2019.

Tout enfant accompagné par le CCL à une activité culturelle et sportive par les animateurs entre 13h30 et 18h est inscrit et accueilli dans les locaux de l'école des Ambrits.

Si l'activité de l'enfant commence ou se termine après 18h00, les parents se devront de récupérer l'enfant directement sur le lieu de l'activité. A noter qu'il n'y a pas de sieste organisée au CCL.

VII - COMPTE FAMILLE

La tarification des activités s'effectue via un compte famille qui est automatiquement créé lors de l'inscription. Il doit être approvisionné par l'un des représentants de la famille soit via l'espace citoyens, soit

auprès de la régie, à la mairie annexe Joseph Donat, au 2 Avenue de Versailles avant toute fréquentation d'une activité périscolaire et/ou extrascolaire. Un premier versement de 15€ est exigé.

Les représentants légaux s'engagent à approvisionner le compte famille en amont afin d'assurer le règlement intégral des prestations.

Il n'y a pas d'édition de facture mais un relevé de compte mensuel est disponible et téléchargeable sur l'espace citoyens. Aucun envoi postal ne sera effectué.

Les familles peuvent réapprovisionner le compte-famille via l'espace citoyen de la ville, ou en régie à la mairie annexe Joseph Donat au 2 Avenue de Versailles.

La commune se réserve le droit de refuser une inscription sur une activité si le compte-famille est débiteur. Les règlements par chèques vacances ANCV et CESU* en fonction des activités sont également acceptés en régie (voir les conditions en régie).

*Uniquement pour les enfants en maternelle

Les familles bénéficiant d'une carte vacances et loisirs (CVL) doivent transmettre le justificatif délivré par la Caisse d'Allocations familiales au Pôle des politiques éducatives afin de bénéficier d'une tarification minorée.

VIII - AUTRES MODALITÉS

Toute demande de dérogation à une des modalités de ce règlement doit être effectuée par la famille par écrit soit par courrier à l'attention de M. le Maire, soit par courriel à l'adresse : enfancejeunesse@cornebarrieu.fr (pour les mercredis et vacances) ou eje@cornebarrieu.fr (pour le scolaire)

Des modifications pourront être apportées au présent règlement si besoin et si les nécessités de service le justifient.

BULLETIN D'INSCRIPTION CCL (*)

ANNÉE 2020 / 2021

Le CCL est un service proposé à titre gracieux aux familles et exceptionnellement par la commune de Cornebarrieu dans le cadre du Centre de Loisirs de Cornebarrieu. Il s'agit d'accompagner les enfants inscrits aux activités sportives et culturelles des associations ou des services de la commune le mercredi après-midi.

Ce service est accessible aux enfants de la moyenne section de maternelle au CM2 et débute dès le troisième mercredi de la rentrée, à savoir le 16 septembre 2020.

Chaque enfant pourra être accompagné à **deux activités au maximum** dans l'après-midi : le solfège et l'instrument comptant pour une seule activité.

Les activités de l'enfant devront être espacées de 30 minutes chacune.

Les familles intéressées doivent compléter l'imprimé qui sera remis à la rentrée et/ ou au forum des associations, le faire signer par le responsable de l'association concernée et le retourner au directeur du centre de loisirs avant tout démarrage du CCL. **Seuls les imprimés rendus complets le vendredi précédent seront pris en compte pour le mercredi suivant et valable pour l'année scolaire en cours.**

Les inscriptions au CCL peuvent être effectuées uniquement jusqu'au 13 novembre 2020 pour l'année 2020/2021. Passée cette date, aucune inscription ne pourra être prise sauf pour les familles qui emménagent à Cornebarrieu après le 13 novembre 2020.

A noter qu'il n'y a pas de sieste organisé au CCL.

Tout enfant accompagné par le CCL à une activité culturelle et sportive par les animateurs entre 13h30 et 18h est inscrit et accueilli dans les locaux de l'école des Ambrits et devra être récupéré par les parents au centre de loisirs aux horaires d'accueil.

Si l'activité de l'enfant commence ou se termine après 18h00, les parents se devront de récupérer l'enfant directement sur le lieu de l'activité.



ANNÉE SCOLAIRE 2020 - 2021

Nom de l'enfant

Prénom de l'enfant

Date de naissance

Classe

Ecole

Activité	Informations (nom de professeur, entraîneur et catégorie)	Heure de début	Heure de fin	Nom du signataire, signature et cachet de l'association

Nous soussignés (e) Mme / M. déclarons avoir pris connaissance du règlement spécifique du CCL de Cornebarrieu et nous engageons à respecter les conditions de ce service.